

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 20 JUILLET 2016 A 19H00**

L'an deux mille seize, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA\*, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Guillaume TADDIO\*, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ, **Conseillers Municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL

\*Absents excusés : Daniel BOCCABELLA et Guillaume TADDIO ne participent pas au débat ni au vote relatifs à la délibération N° 2016-055

Secrétaire de séance : Guillaume TADDIO

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Guillaume TADDIO en qualité de secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur Joël SERAFINI, une minute de silence est observée à la mémoire de Louis PELLECUER, ancien conseiller municipal, décédé le 2 juillet 2016.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2016**

**Pour : 23**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO.

**Abstention : 0**

**Contre : 6**

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

## **2) PRESENTATION CRAC 2015 – GRDF – CONCESSION DE DISTRIBUTION GAZ NATUREL**

Sur le rapport de Christian TORT,

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), établi au 31 décembre 2015 par GRDF pour la concession de distribution de gaz naturel.

M. le Maire invite l'ensemble des élus à prendre connaissance de ce document rendu sous format papier, mis à leur disposition aux services administratifs de l'Hôtel de Ville (*secrétariat général*).

Il précise qu'une présentation aux élus sera réalisée lors du conseil et que les représentants de la Direction Régionale de GRDF seront présents pour répondre à leurs éventuelles demandes.

S'agissant d'une présentation, cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

## **3) ACCORD RELATIF A LA MODIFICATION DU PERIMETRE EPCI A FISCALITE PROPRE – EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES “LES SORGUES DU COMTAT” AUX COMMUNES DE SORGUES ET BEDARRIDES**

Sur le rapport de Christian TORT,

M. le Maire rappelle aux élus la procédure d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse (SDCI 84) au cours de laquelle la ville de Sorgues a déposé, en concertation avec les maires des communes concernées, un projet d'amendement en date du 15 mars 2016 visant à élargir le périmètre de la communauté de communes “Les Sorgues du Comtat” (CCSC) aux communes de Sorgues et Bédarrides, dans le respect des conditions légales en vigueur.

Le projet d'amendement joint à la présente rappelle les éléments d'opportunité et la motivation à l'origine de cette démarche.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du département de Vaucluse lors de sa réunion du 21 mars 2016 a adopté l'amendement à la majorité qualifiée.

Par arrêté publié le 31 mars dernier, Monsieur le Préfet a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Vaucluse reprenant l'ensemble des amendements adoptés.

Par courrier en date du 15 juin 2016, Monsieur le Préfet invite les communes concernées à se prononcer sur le projet de périmètre de la Communauté de Communes “Les Sorgues du Comtat” intégrant les villes de Sorgues et Bédarrides, tel que présenté dans son arrêté du 15 juin 2016, portant projet de périmètre de la CCSC étendue aux communes de Sorgues et Bédarrides.

Les communes intégrées dans le périmètre projeté sont : Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe, le projet de périmètre notifié par le Préfet de Vaucluse aux communes intéressées est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes mentionnées ci-dessus ainsi que, pour avis, aux conseils communautaires de la Communauté de Communes “Les Sorgues du Comtat” et de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze. À défaut de délibération dans le délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté du Préfet, l'avis sera réputé favorable

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur du projet d'extension du périmètre projeté par le Préfet.

### **Pour : 23**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT.

### **Abstention : 1**

Yves SUFFREN

**Contre : 7**

Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

**4) AVIS DEFAVORABLE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE SAINT-EXUPERY DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE VAUCLUSE**

Sur le rapport de Christian TORT,

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que, par courrier en date du 13 juin 2016, reçu le 15 juin 2016, M. le Préfet lui a notifié son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal du Collège Saint-Exupéry de Bédarrides, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse (SDCI 84).

Cette décision, bien que conforme au SDCI 84 tel qu'approuvé dans sa forme définitive par la commission départementale de coopération intercommunale du 21 mars 2016 et arrêté par le Préfet le 31 mars dernier, est cependant contraire à l'avis unanimement exprimé par le comité syndical, les conseils municipaux des communes intéressées et le conseil de communauté de la CCPRO.

Pour mémoire, M. le Maire propose d'annexer au présent rapport de présentation, les délibérations unanimement défavorables :

- ✓ de Courthézon en date du 22/10/2015 ;
- ✓ de Châteauneuf-du-Pape en date du 26/10/2015 ;
- ✓ du SIC Saint-Exupéry en date du 26/10/2015 ;
- ✓ et de la CCPRO en date du 30/11/2015.
- ✓ de Bédarrides en date du 02/12/2015 ;
- ✓ de Sorgues en date du 03/12/2015 ;

M. le Maire attire également l'attention des services de l'État sur l'inexactitude d'une information figurant dans les tableaux de synthèse ayant été pris en considération lors de la validation du schéma par la CDCI et le Préfet de Vaucluse.

Il apparaît en effet à tort, en page 8 du document repris en annexe que la commune de Courthézon se serait abstenue de délibérer sur le projet de SDCI, laissant supposer un avis implicitement favorable au projet de dissolution du SIC Saint Exupéry, en vue de sa reprise par la CCPRO alors que les statuts de celle-ci ne prévoient pas une telle compétence.

Rappelant enfin la note d'opportunité alors produite pour affirmer la nécessité de la préservation du Syndicat Intercommunal du Collège Saint-Exupéry de Bédarrides et de son action qu'il annexe également à la présente, M. le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler l'expression fermement défavorable à la dissolution du syndicat

**Pour : 23**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO.

**Abstention : 0****Contre : 6**

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

## **5) RUGBY CLUB BEDARRIDES – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES VERDEAUX**

Rapporteur : Christian TORT,

M. le Maire rappelle aux élus l'information partagée lors du précédent conseil municipal, concernant la création d'un nouveau club de rugby (le RCB) qui sollicite désormais officiellement la mise à disposition des installations sportives du stade de rugby des Verdeaux pour ses activités.

Nonobstant la volonté de la commune de soutenir la création et le développement d'associations qui viennent diversifier et accroître l'offre de services pour les usagers, M. le Maire regrette de ne pouvoir donner une suite favorable, pour le moment, à la demande du RCB.

En effet, le planning d'utilisation du stade des Verdeaux et les projets initiés par l'association résidente dans les lieux ne permettent pas de dégager, à l'heure actuelle, des disponibilités permettant de satisfaire les besoins nouveaux créés par l'association rugbyistique qui vient de se constituer.

Cela étant, et pour permettre à tous et à chacun de trouver une solution raisonnée à cette situation potentiellement conflictuelle, M. le Maire se propose de réunir l'ensemble des acteurs pouvant intervenir en la matière afin de trouver les voies d'une concertation vers une issue consensuelle.

### **Pour : 21**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT.

### **Abstention : 0**

### **Contre : 6**

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

***Messieurs BOCCABELLA et TADDIO n'ont pas participé au débat ni au vote relatif à la présente délibération.***

## **6) DENOMINATION SALLE COMMUNALE PLACE DU 4 SEPTEMBRE**

Rapporteur : Christian TORT,

M. le Maire rappelle aux élus qu'en vertu de la clause générale de compétence (article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales) le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

À ce titre, il est invité à se prononcer sur la dénomination de la salle de spectacles et de théâtre aménagée par les services municipaux, Place du 4 Septembre.

M. le Maire propose l'appellation "Espace Garance" pour ce lieu culturel.

### **Pour : 29**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## **7) CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE GARANCE**

Rapporteur : Martine CASADEÏ

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus un projet de convention joint en annexe concernant l'utilisation et l'occupation partielle de l'Espace Garance par la compagnie théâtrale "D'ici et d'ailleurs".

Il précise que cette utilisation, détaillée dans la convention, sera effectuée au maximum à 50 % car il rappelle la délibération n° 2014-025 par laquelle le Conseil municipal lui a délégué la compétence pour arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux. En conséquence de quoi, M. le Maire décidera de toute autre utilisation de l'Espace Garance, dans le respect des planifications et des disponibilités de cette salle.

**Pour : 23**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO.

**Abstention : 0**

**Contre : 6**

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

## **8) MODIFICATION DES TARIFS DE CERTAINES REGIES MUNICIPALES**

Sur le rapport de Maryse TORT,

M. le Maire propose aux élus une modification ou la fixation des tarifs de certaines régies municipales ainsi que suit :

**Régie de l'espace Jeunes** : Fixation des tarifs "Déjeuner" (3 €)

**Régie salles municipales** : Fixation de la caution vaisselle pour la salle polyvalente (50€) et Fixation des tarifs de location de l'Espace Garance :

- a) **Gratuité** : pour les associations bédarridaises, les groupes scolaires de Bédarrides (*maternelle, élémentaire, secondaire, publics ou privés*), le CINÉVAL, les services municipaux, étant précisé que ces manifestations à vocation culturelle incluent les conférences ou les chorales mais excluent notamment les assemblées générales des associations. Par ailleurs, il est également précisé que, comme pour l'ensemble des salles communales, M. le Maire se réserve le droit d'accorder la mise à disposition de l'Espace Garance, à titre gracieux, en fonction des disponibilités et des planifications d'occupation de la salle, en vertu de son pouvoir d'appréciation et de la compétence déléguée par le conseil municipal ;
- b) **Tarification fixée à 200 €**, par manifestation et par jour : pour les organisations extérieures à la commune (associations ou autres)

**Régie encaissement du paiement des jetons monnayeur de la borne de services pour camping-cars**

**et des jetons monnayeur des toilettes publiques** : après modification de l'intitulé de la régie désormais dénommée : "tourisme et festivités", transfert (fixation) de la régie "Pôle culturel" à la régie "tourisme et festivités", des tickets d'encaissement et des tarifs ci-après :

- Pour les soirées culturelles : 10 €
- Pour les spectacles organisés par des professionnels : 15 €
- Pour les spectacles organisés par des troupes amateurs : 8 €
- Pour les spectacles organisés pour les enfants : 4 €
- Pour les repas lors des animations et des spectacles : 8 €
- Pour la petite restauration servies lors des animations et des spectacles : 3 €
- Pour les boissons servies lors des animations et des spectacles : 2 €

Pour information, il est précisé que la dénomination de la régie "Pôle Culturel" est modifiée au profit de l'appellation régie "Bibliothèque".

**Pour : 23**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO.

**Abstention : 0**

**Contre : 6**

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

**9) SERVICE DES REGIES MUNICIPALES – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS**

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire présente aux élus une mise à jour du règlement de mise à disposition du minibus afin d'améliorer la qualité du service rendu et d'optimiser la gestion de ce service (*cf. document en annexe*).

**Pour : 29**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

**10) FIXATION DES TAUX HORAIRES DE REMUNERATION DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) 2016 /2017**

Sur le rapport de Sylvie DAMAS,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la fixation des taux horaires de rémunération des intervenants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

En effet, il est rappelé que, pour des raisons de bonne organisation des services et de préservation des finances locales, la municipalité a axé principalement son action lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en utilisant ses propres ressources, notamment avec les agents de la commune disposant de compétences ou de qualifications particulières leur permettant d'intervenir, dans le cadre de leurs fonctions (et donc sans surcoût pour la collectivité).

Des bénévoles œuvrent également aux activités périscolaires dans leur domaine de prédilection participant ainsi dans une démarche citoyenne à l'accompagnement de la jeunesse bédarridaise.

Cela étant, des associations de type Loi 1901 se sont également associées à la démarche mise en place par la commune ce qui permet, d'une part, d'étoffer l'offre de services et d'activités proposées dans le cadre des TAP mais également d'assurer, d'autre part, à ces actives associations des sources de revenus alternatives aux traditionnelles subventions.

Pour cela, il convient de fixer, par une décision du Conseil, les taux de rémunération de ces intervenants professionnels ou associatifs, suivant la déclinaison suivante :

- ✓ Interventions de l'association "La Boule Ferrée Feutrée" :  
17,00 € / heure
- ✓ Interventions de l'association "UFOLEP" :  
32,00 € / heure
- ✓ Interventions de l'association "Tennis de Table Rhône-Ouvèze" :  
25,00 € / heure
- ✓ Interventions de la compagnie de théâtre : "Ici et Ailleurs" :  
15,00 € / heure

Il est également rappelé la possibilité de prévoir le défraiement, selon les barèmes des services fiscaux, sur la base d'un forfait kilométrique, des intervenants bénévoles pouvant exposer des frais de déplacement, sollicitant uniquement le remboursement de leurs frais kilométriques.

**Pour : 29**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

**11) TRESOR PUBLIC : ÉTAT DES PRESENTATIONS ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Sur le rapport de Maryse TORT,

M. le Maire informe les élus que Mme PLETZ, Responsable du Centre des Finances Publiques de Sorgues a transmis à la Commune, un état des présentations et admissions en non-valeur pour un montant total de 26.624,00 €.

Malgré l'important travail mis en place par les services du Trésor Public en vue du recouvrement des créances ordonné par le Maire il convient de dégager le Comptable du Trésor de son obligation de recouvrement

En effet, il s'avère qu'il faille se prononcer sur le caractère irrécouvrable de trois de ces créances, concernant un contribuable dont la clôture de la procédure de liquidation judiciaire fait apparaître une

insuffisance d'actifs.

Considérant qu'il n'y a aucun élément nouveau permettant le recouvrement des titres émis, M. le Maire propose au Conseil d'admettre en non-valeur l'état ci-annexé et de mettre à jour les inscriptions budgétaires en conséquence.

**Pour : 29**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

**12) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur le rapport de Maryse TORT,

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

C'est ainsi que pour permettre la promotion par un avancement de grade des agents éligibles à une telle mesure, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient pour cela de procéder aux opérations suivantes, à la suite de la réussite au concours d'un agent titulaire de la commune :

- ↳ Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ÉTAPS) de catégorie B et suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

**Pour : 29**

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Sandra KOCH, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Christian TORT, Guillaume TADDIO, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Joël SERAFINI, Jean-Luc SANCHEZ.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.



### **13) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire informe le conseil de l'usage qu'il a fait des délégations qui lui ont été confiées en rappelant que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote :

- ↳ Mises à jour des régies municipales ;
- ↳ Renouvellement au 01/01/2017 du MAPA concernant les contrats d'assurances de la commune  
(*hors assurance statutaire du personnel communal*)

### **14) QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.